

11) 2°) VOTE de PRINCIPES (Achat de deux camions citerne)

Le MAIRE. - Actuellement nous avons une pompe de premier secours de 500 litres, un camion citerne de 3.000 litres. Lorsqu'un incendie se déclare nous nous trouvons dans l'impossibilité de le combattre efficacement, surtout s'il n'y a pas de bouche d'incendie dans le secteur.

En dix minutes toute l'eau est utilisée. Pendant que les pompes vont faire leur plein, l'incendie prend de l'extension.

Si nous avions deux autres citernes d'une capacité de 4.000 litres chacune, nous pourrions lutter d'une façon continue; deux citernes alimentant les motos pompes pendant que les deux autres citernes vont se remplir.

Je demande au Conseil de bien vouloir voter l'achat de deux citernes de 4.000 litres chacune.

Adopté à l'unanimité.

*un. Denis le 20 septembre 1954
R. de Patis et ses délégués
de la commune de Gennevilliers
M. R. Patis*